Par une lettre du 21 novembre 2019, vous avez sollicité la Commission nationale consultative des droits de l’homme (CNCDH), institution nationale des droits de l’homme française, pour contribution à votre rapport thématique sur les pratiques dites de « thérapie de conversion », qui sera présenté à la 44ème session du Conseil.

La CNCDH n’a pas encore réalisé de travaux sur ces pratiques dans le cadre de son mandat de Rapporteur national indépendant sur la lutte contre la haine anti-LGBT, qui lui a été confié par le Premier ministre le 3 avril 2018. Nous ne sommes donc malheureusement pas en mesure d’informer le questionnaire que vous nous avez fait parvenir.

Cependant, nous pensons utile de vous orienter vers trois personnes et instances qui travaillent à ces questions et souhaiterions donc vous recommander d’adresser votre demande de contribution à :

* Madame Laurence VANCEUNEBROCK-MIALON, Députée de l’Allier ;
* Monsieur Raphaël GERARD, Député de la Charente-Maritime ;
* La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), instance interministérielle qui dispose d’une action d’observation de ces pratiques.

Contact CNCDH : [laetitia.battisti@cncdh.fr](mailto:laetitia.battisti@cncdh.fr)